



Commune d'Ursy

- 2 -

Assemblée communale du 11 avril 2016

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 11 du 18 mars 2016, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Nathalie Chambettaz, Yvan Gachet, Stéphane Genoud, Denis Neuhaus
Présents : 116 citoyennes et citoyens (5,59 % des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 14 décembre 2015
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces; approbation
4. Modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 limite d'endettement; approbation
5. Nouveau complexe scolaire – Avenant au contrat de vente de terrain
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Il demande s'il y a une remarque au sujet de la convocation ?

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : Dans le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015, il est mentionné au point 3.2.2 Equipement de la zone d'activités « Les Terraux » - «... Cet investissement sera financé par les ventes futures de parcelles. Le prix de vente n'est pas arrêté. Cette décision sera soumise à l'assemblée communale du printemps 2016 qui statuera sur l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente et ses conditions ». M. Gavillet s'étonne de ne pas trouver ce point à l'ordre du jour de la présente assemblée.
- M. le Syndic : l'octroi des délégations de compétence sera à l'ordre du jour de la première assemblée de la nouvelle législature 2016-2021 qui débute le 16 avril 2016. Cet objet sera traité lors de l'assemblée communale du 30 mai 2016.

Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic rappelle les conditions pour pouvoir voter en assemblée communale :

- être domicilié dans la commune
- avoir 18 ans révolus
- pour les personnes étrangères, être au bénéfice d'un permis C et domicilié depuis au moins 5 ans dans le canton de Fribourg

Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par Madame Flora Berset de La Liberté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015

M. le Syndic fait part d'une correction à apporter au point 6 Divers :

- erreur de prénom, c'est **M. Robert Monney** et non Roger qui a fait cette intervention : « *Nous avons la chance d'avoir des journalistes dans la salle, il espère qu'ils ne se gêneront pas de commenter les réponses de Swisscom dans la presse.* »

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 115 NON 1 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015 est approuvé à la majorité des voix.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2015

Avant de passer les comptes en revue, M. le Syndic fait part de quelques commentaires :

- les comptes 2015 sont largement bénéficiaires. A l'instar du canton et de beaucoup de communes, les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions
- pour Ursy, les rentrées des impôts irréguliers sont aussi supérieures aux années précédentes et les charges ont été, dans l'ensemble, bien maîtrisées
- en fonction des importants investissements décidés au niveau communal et du district, cette situation nous permet tout de même d'appréhender l'avenir avec sérénité, du moins du côté des finances communales
- sur la base de ce résultat 2015, la planification à 5 ans sera ajustée et présentée en décembre 2016.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.

M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2015.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	749'654.85	138'114.40
Excédent de charges		611'540.45
Ordre public	381'366.93	312'552.85
Excédent de charges		68'814.08
Enseignement et formation	3'089'449.80	246'942.55
Excédent de charges		2'842'507.25
Culte culture et loisirs	381'000.10	96'023.70
Excédent de charges		284'976.40
Santé	995'636.20	38'085.15
Excédent de charges		957'551.05
Affaires sociales	1'161'743.80	6'474.30
Excédent de charges		1'155'269.50

Transports et communications	416'032.15	50'371.70
Excédent de charges		365'660.45
Protect. et aménag. de l'environn.	1'124'816.75	980'958.10
Excédent de charges		143'858.65
Economie	16'277.90	
Excédent de charges		16'277.90
Finances et impôts	1'653'735.95	8'288'717.04
Excédent de produits	6'634'981.09	

Explications des principales variations

0. Administration :

ABMG – curatelles : les provisions pour pertes sur débiteurs ont dû être ajustées en 2015.

1. Ordre public :

Rien à signaler

2. Enseignement et formation :

L'AES est légèrement bénéficiaire en 2015 mais à partir de 2016, le compte sera déficitaire

3. Culte, culture et loisirs :

Don à la fanfare pour les 50 ans et les nouveaux uniformes. Ce don n'était pas au budget.

4. Santé :

Charges supérieures au budget cela vient principalement des charges liées

5. Affaires sociales :

Charges un peu supérieures également dues aux charges liées

Aide sociale au niveau cantonal : les données du canton sont transmises très tardivement. La charge prévisible n'est pas connue au moment de l'établissement du budget.

6. Transports et communications :

Les frais de déneigement sont plus conséquents en raison des conditions de février 2015

Les frais d'entretien des véhicules sont aussi plus élevés que le montant du budget.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Coût de l'approvisionnement en eau CHF 107'000.00 au lieu des CHF 30'000 du budget. Ceci est la conséquence de la sécheresse 2015.

Entretien et rénovation des conduites d'eau : plusieurs ruptures de conduite ont nécessité des travaux urgents

Protection des eaux : ce chapitre est couvert à 100%

Le poste gestion des déchets est couvert à 93,91%. Ceci est le résultat de la mise en service de la station de pesage de la benne à déchets encombrants

Aménagement du territoire : le règlement a dû être remis à l'enquête, ce qui a généré des frais

8. Economie :

Rien à signaler

9. Impôts :

Impôt sur le revenu et sur la fortune : résultat supérieur aux prévisions

Impôt à la source : inférieur au budget

Impôt sur le capital des personnes morales : supérieur au budget

Impôt sur les prestations en capital : supérieur au budget

Impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations : largement supérieur au budget

Intérêts sur les dettes : inférieur au budget de CHF 56'000.00. les conditions du marché sont actuellement très intéressantes

Amortissement supplémentaire : CHF 1'020'000.00

Prélèvement sur réserve PCI : CHF 70'500.00

Excédent de produits de CHF 188'525.36

Discussion :

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : En décembre 2014, le Conseil communal a proposé d'augmenter les impôts pour combler le déficit. Au vu du résultat de l'exercice 2015, M. Gavillet demande si cette augmentation était nécessaire.

- M. le Syndic : la question est justifiée. A fin 2014 lorsque le Conseil communal a établi le budget 2015, l'excédent de charges atteignait CHF 550'000.00 et dépassait largement le 5%, limite maximale selon la Loi. Le Conseil communal n'avait pas d'autre choix que de proposer une hausse de la fiscalité. Certes, le résultat 2015 est bon en raison des éléments mentionnés précédemment. Il s'agit maintenant d'attendre le résultat de l'année 2016. Si celui-ci est toujours aussi positif, le Conseil communal analysera la situation et pourra éventuellement faire des propositions à l'assemblée communale. Ce résultat et la nouvelle prévision pourrait permettre de supporter les importants investissements décidés sans nouvelle augmentation d'impôts. M. le Syndic relève, qu'après bouclement, il est facile de faire ce constat.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : rappelle qu'il avait fait la remarque avant d'augmenter les impôts.

- M. Le Syndic rappelle que, lors du vote du crédit pour le complexe scolaire, M. Gavillet avait aussi mentionné qu'une nouvelle hausse d'impôt sera sans doute nécessaire.

- M. Laurent Morend : demande une explication sur la location des pavillons scolaires.

- M. le Syndic : la Commune loue les pavillons scolaires installés à Ursy et est propriétaire des pavillons de Vauderens.

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

	Comptes 2015		Budget 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux du fonctionnement	9'969'714.43	10'158'239.79	8'736'453.40	8'773'073.20
Administration	749'654.85	138'114.40	711'620.00	119'120.00
Ordre public	381'366.93	312'552.85	353'987.75	294'512.15
Enseignement et format.	3'089'449.80	246'942.55	3'092'304.40	211'400.00
Culte, culture et loisirs	381'000.10	96'023.70	364'203.30	90'800.00
Santé	995'636.20	38'085.15	932'427.55	39'000.00
Affaires sociales	1'161'743.80	6'474.30	1'145'301.85	0.00
Transports et communic.	416'032.15	50'371.70	360'081.00	58'660.00
Prot. et aménag. Envir.	1'124'816.75	980'958.10	1'108'450.65	992'620.95
Economie	16'277.90	0.00	15'521.90	0.00
Finances et imoôts	1'653'735.95	8'288'717.04	652'555.00	6'966'960.10
Excédent de produits	118'525.36		36'619.80	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente **les investissements bouclés en CHF :**

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Réfection toit de la salle communale	40'000.00	30'540.00	9'460.00
Construction d'abris communaux	0.00	70'500.00	-70'500.00
Participation à la halle de sport intercommunale	0.00	1'000'000.00	-1'000'000.00
AGSO – chambre de comptage (non reporté au budget 2015)	0.00	26'095.85	
Prolongement du réseau EU du secteur « En Vily & Route d'Oron à Ursy »	116'500.00	138'592.15	-47'509.30
Participation de la Commune de Rue au prolongement du collecteur EU Route d'Oron à Ursy	-16'500.00	-22'000.00	5'500.00
Total	140'000.00	1'243'728.00	-1'103'049.30

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2014	Report budget 2015
Projet écoles – concours et début de l'étude	1'755'000.00	1'191'680.75	517'259.10
Réfection routes AF	1'130'410.00	610'809.55	505'920.85
Subventions AF pour réfection des routes	-494'410.00	-641'000.00	0.00
Réfection Route Bois du Mont, Ursy	135'000.00	1'019.95	133'980.05
Réfection Route de Blessens, Vauderens	430'000.00	278'410.25	151'589.75
Chemin piétonnier, Esmonts	125'000.00	115'023.70	6'072.80
Bouclage défense incendie, Ursy	40'000.00	133.00	39'867.00
Chapelle mortuaire	230'000.00	3'319.40	226'680.60
Participation de Montet (chapelle mortuaire)	-30'000.00	-400.60	-29'599.40
Crédit d'étude zone artisanale « Les Terraux », Ursy	25'000.00	12'033.65	505.15
Equipement quartier « Derrière-la-Grange », Ursy	3'600'000.00	106'733.45	578'694.10
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange », Ursy	-5'626'440.00	994'570.00	-2'400'229.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	393'347.55	1'181'652.45
Total	2'894'560.00	1'076'540.65	912'393.15

Récapitulation des investissements nets 2015 :

Bouclés	CHF	1'243'728.00
Non bouclés	CHF	1'076'540.65
Taxes de raccordement	CHF	-143'431.35
Participation de tiers	CHF	-41'769.70
Subventions	CHF	-115'839.60
Total des investissements nets 2015	CHF	2'019'228.00

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés et le bilan au 31 décembre 2015.

Bilan au 31 décembre 2015 :

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	1'397'819.80	Engagements courants	1'098'820.60
Avoirs	2'480'567.78	Dettes à court terme	36'598.29
Placements	1'920'203.00	Dettes à moyen et long terme	8'552'650.00
Actifs transitoires	256'121.39	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	9'111'354.55	Passifs transitoires	409'105.20
		Réserves	1'542'884.65
		Capital	3'346'007.78

Chiffres-clé 2015 :

Endettement net	CHF	6'795'492.69
Dette par habitant au 31.12.2014	CHF	1'856.41
Dette par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Marge nette d'autofinancement (Cash Flow)	CHF	1'490'602.41
Capacité d'investissement au 31.12.2015	CHF	2'842'292.51

Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire mafidu.com est projeté à l'écran.

- M. Simon Bischof : informe que la modification de l'imposition des entreprises aura une influence négative sur les comptes cantonaux et communaux.

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2015 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 22 mars 2016, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2015 a eu lieu avec Mme Christelle Décoppet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée Communale à approuver les comptes 2015 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 188'525.36.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 106 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2015 de la commune d'Ursy sont approuvés à la majorité des voix (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2015 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2015.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces; approbation

M. le Syndic présente le règlement.

La Commune d'Ursy dispose déjà d'un règlement en relation avec les heures d'ouverture des commerces.

Le règlement-type a été mis à jour en 2014. Le Conseil communal propose d'adapter le règlement communal en vigueur au règlement-type. Il s'agit de modifications mineures qui sont les suivantes :

Article 5 :

Ouverture dominicale

¹Peuvent être ouverts le dimanche et les jours fériés, de 6 à 19 heures :

- a) Les commerces spécialisés dans l'alimentation, tels que boulangeries, pâtisseries, laiteries, fromageries, boucheries, épiceries **et les commerces liés aux stations d'essence au sens de l'article 7b al. 2 de la loi sur l'exercice du commerce :**
- b) Les kiosques et les commerces de tabac et de journaux ;
- c) Les commerces de fleurs ;
- d) Les expositions d'objets d'art ;
- e) Les stations de lavage de véhicules et les stations d'essence (les self-services ne sont pas soumis à ce règlement).

²En plus des cas visés par l'alinéa 1, le Conseil communal peut, sur requête préalable, autoriser une ouverture dominicale pour les foires, comptoirs et autres manifestations analogues.

Article 10 :

Le règlement du 16 décembre 2002 relatif aux heures d'ouverture des commerces est abrogé.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE :	OUI	113	NON	2	Abstention	1
--------	-----	-----	-----	---	------------	---

Le règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces est approuvé à la majorité des voix.

4. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COG) du 14 janvier 2016 limite d'endettement; approbation

Monsieur le Syndic présente la modification des statuts du COG.

L'assemblée des délégués du COG a approuvé le 14 janvier 2016 le crédit de CHF 63'000'000.00 (avant subventions) pour la transformation des bâtiments actuels du COG et la construction d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine. La population de la Glâne, qui s'est prononcée le 28 février dernier, a aussi accepté ce crédit.

Concernant la dette qui résultera de cet investissement, la variante choisie est que la dette reste à l'association et les communes assument chaque année les charges liées à cet investissement (amortissement et intérêts). Cette solution a l'avantage de tenir compte de la capacité financière réelle de la commune (capacité de l'année en cours). Comme les dettes restent à l'association, cette dernière doit pouvoir emprunter. Selon l'article 25 des statuts actuels, l'association peut contracter des emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de CHF 25'000'000.00. Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de CHF 90'000'000.00.

Les délégués des communes ont accepté cette modification des statuts à l'unanimité le 14 janvier 2016. Comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts, cette modification doit être soumise aux assemblées des communes membres dont Ursy.

Il ne s'agit pas de l'octroi d'un crédit. Cela a déjà été accepté par l'assemblée des délégués et la population glânoise. Il s'agit de permettre à l'association, suite aux décisions prises, de contracter les emprunts nécessaires à cette réalisation. Pour être valable, cette modification doit être acceptée par les ¾ des communes membres représentant les ¾ de la population du district.

Discussion :

- M. Pierre Praz : Est-ce que cela veut dire que, dans 10 ou 15 ans, si l'association décide de refaire des investissements elle peut augmenter ce plafond ? La décision est-elle à long terme ou unique ?

- M. le Syndic : un nouvel investissement doit obligatoirement être soumis à l'assemblée des délégués et, en fonction du montant, aussi soumis aux citoyens glânois. Ce n'est en aucun cas une délégation de compétence pour de futurs investissements mais uniquement une possibilité d'emprunt si de nouveaux investissements sont votés.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : l'acceptation du crédit est toujours du ressort de l'assemblée des délégués puis de la population ou seulement de l'assemblée des délégués ?

- M. le Syndic : le crédit est soumis à l'assemblée des délégués puis éventuellement aux citoyens glânois soit par référendum facultatif ou obligatoire en fonction des montants prévus par les statuts du COG. Les statuts du COG prévoient le référendum facultatif à partir de CHF 500'000.00 déjà et le référendum obligatoire à partir de CHF 8'000'000.00.

VOTE :	OUI	115	NON	0	Abstention	1
--------	-----	-----	-----	---	------------	---

La modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 est approuvée à la majorité des voix.

5. Nouveau complexe scolaire – avenant au contrat de vente du terrain du 2 septembre 2014

Récusation : aucune récusation n'est nécessaire.

Monsieur le Syndic présente cet objet.

Le 2 septembre 2014, la commune d'Ursy a acquis de M. Hubert Deschenaux, pour le prix de CHF 1'107'080.00, l'immeuble (terrain) no 158 d'Ursy sur lequel sera construit le nouveau complexe scolaire. L'assemblée communale a approuvé cet achat le 1er juin 2015.

A partir de cette date, le paiement devait intervenir dans les 60 jours. M. Deschenaux a demandé de retarder le paiement qui n'est toujours pas effectué à ce jour. En raison de la problématique du emploi et la modification de la loi sur l'imposition des transferts de propriété, le vendeur a demandé de différer le paiement. Cela ne conduit pas à une modification du contrat de vente, le créancier inscrit acceptant simplement de ne pas être payé au moment de l'exigibilité du prix. La problématique vient de ce que le complexe scolaire à construire sur ce terrain le sera peut-être avant le transfert de propriété. Cet avenant est nécessaire afin d'éviter tout problème et tout risque lié à une situation d'aliénation à un tiers, une saisie ou une faillite et de bloquer en quelque sorte le transfert en faveur de la Commune. Le moyen pour ce faire est l'annotation d'un droit d'emption, opposable à tout droit postérieurement acquis sur l'immeuble. Cela suppose la conclusion d'un avenant au contrat de vente. Cet avenant a été signé le 15 mars 2016.

Dans la mesure où la charge prévue pour la commune n'est pas modifiée, le Conseil communal n'avait pas l'obligation de soumettre cet avenant à l'assemblée communale. Le fait que le paiement n'intervienne qu'ultérieurement constitue un allègement pour la commune. Dans la mesure toutefois où la justification du prix reposait, en partie, sur la charge fiscale que devrait supporter le vendeur et par souci de transparence, le Conseil communal a décidé de soumettre cette ratification à l'assemblée communale. Compte tenu du fait que, en l'état, la position de la commune n'est pas péjorée, le Conseil communal propose à l'assemblée la ratification de cet avenant dont les éléments essentiels sont :

- Paiement à la première requête du vendeur, mais au plus tard le 15 janvier 2019
- Droit d'emption en faveur de la commune aux prix et conditions du contrat de vente du 2 septembre 2014
- L'acheteuse est autorisée à construire dès ce jour les bâtiments projetés sur l'immeuble vendu ; si ses droits sont mis en péril, l'acheteuse est en droit de procéder immédiatement au paiement et d'obtenir l'inscription du transfert de propriété.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE :	OUI	116	NON	0	Abstention	0
--------	-----	-----	-----	---	------------	---

L'avenant au contrat de vente du terrain du 2 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Information sur la situation de la planification et la construction d'un nouveau complexe scolaire :

Après le 14 décembre 2015, date de l'octroi du crédit par l'assemblée communale, les travaux de planification et d'adjudication ont continué. Selon le calendrier, les travaux de terrassement auraient dû commencer au début mars 2016.

Cependant, les communes sont tenues à la Loi sur les marchés publics qui définit toute une série de règles pour les soumissions et les adjudications. Il s'agit notamment de la fixation de critères qui doivent être agréés puis mis en œuvre lors de l'analyse des soumissions rentrées afin de déterminer l'offre la plus avantageuse. Les collectivités publiques, dont les communes, n'ont plus le droit de négocier avec les soumissionnaires.

Pour le CFC de la maçonnerie, le Conseil communal et la commission de construction ont suivi le tableau établi par le Bureau d'architectes et les ingénieurs. Le travail a été adjugé à l'entreprise classée première.

Une entreprise (classée en 3^{ème} position) a déposé un recours contre l'adjudication et ce recours est en cours de traitement par la Préfecture de la Glâne. C'est la raison pour laquelle, le chantier n'a pas encore débuté.

La situation est assez complexe mais le Conseil communal garde l'espoir que la situation puisse se débloquer durant les semaines à venir. Beaucoup de bruits circulent à ce sujet. M. le Syndic précise que, dans toute la mesure du possible, le Conseil communal favorise les entreprises de la commune ou de la région mais il faut être conscient que la marge de manœuvre est pratiquement nulle. Cette loi sur les marchés publics, si elle a été élaborée pour éviter les mauvais arrangements des entreprises, ne permet pas non plus les bons arrangements. Pour un coup d'épée dans l'eau, c'en est un. Une chose est sûre, elle rallonge les procédures, augmente les coûts d'architectes et d'ingénieurs et au passage, engraisse les avocats.

La discussion n'est pas ouverte pour l'instant mais il sera possible d'y revenir dans les divers.

6. Divers

Informations du Conseil communal

Législature 2011-2016 :

M. le Syndic rappelle quelques faits marquants des cinq dernières années.

Tout d'abord la fusion Ursy-Vuarmarens acceptée sans problème en décembre 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette fusion naturelle permet à la nouvelle commune d'avoir une taille appréciable afin d'assumer ses obligations. Les objectifs fixés lors du vote fin 2010 ont été réalisés ou sont en passe de l'être. Avant de parler des aspects matériels tels que les investissements, il est bon de rappeler que pour qu'une commune fonctionne normalement, il est important que :

- l'entente entre les citoyens et ses autorités et son administration soit bonne
- l'exécutif soit soudé, solidaire et efficace
- les prestations proposées à la population s'améliorent toujours
- il est important pour les autorités de cultiver l'esprit du dialogue et de la collaboration
- l'organisation soit efficace.

Quel bilan tirer aujourd'hui ?

Sans prétention, de l'avis du Conseil communal, le bilan est bon. La fusion est en passe d'être digérée. L'entente est bonne et l'ambiance est agréable. Du point de vue de l'organisation, il reste cependant pas mal de travail à effectuer et le Conseil communal s'y attelle. L'engagement d'un responsable technique communal à 50% est un premier pas.

Pour M. le Syndic, dialogue et collaboration sont les termes de base pour qu'une commune fonctionne. Certes, il n'est pas possible de dire oui à tout. Le Conseil communal doit tenir compte de l'ensemble et assurer le principe de l'égalité de traitement. Les règles et les lois sont valables pour l'ensemble de la population. La fonction de Conseiller communal n'est pas si aisée. Il n'est pas au-dessus du lot et se doit de respecter, en toutes circonstances les habitants. On attend également la réciprocité. Trouver des solutions et des consensus font partie du travail de chaque Conseiller communal et de l'administration communale.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune a évolué, non seulement en termes de population mais aussi dans sa structure. Les assemblées communales ont accepté pour CHF 30'339'000.00 d'investissements bruts ou CHF 26'000'000.00 nets (sans les projets Derrière-la-Grange et Les Terraux). La construction future du nouveau complexe scolaire à Ursy prouve s'il le faut que la fusion, même si certains sont toujours un peu nostalgiques, est une réussite.

Pourtant, il s'agit de ne pas s'endormir sur ces lauriers car les défis sont encore nombreux. La réalisation du nouveau complexe scolaire, la planification rapide de nouveaux locaux pour l'administration et l'étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie sont les projets prioritaires. La future législature comptera encore bien d'autres chantiers ou thèmes tels que le développement durable, l'énergie ou l'aménagement.

Au terme de cette législature 2011-2016, M. le Syndic remercie les citoyennes et les citoyens qui dans leur grande majorité ont suivi le Conseil communal. Il adresse des remerciements chaleureux à tout le personnel communal : administration, exploitation, concierges, AES et toutes les autres personnes qui œuvrent pour la commune. Merci également à tous les membres des différentes commissions dont le soutien et la collaboration sont appréciés.

Pour terminer, il adresse un tout grand merci aux membres du Conseil communal pour leur engagement durant cette législature. Tout n'est pas facile mais si l'intention de régler les problèmes est bien présente, le reste suit et les solutions peuvent être trouvées.

M. le Syndic adresse ensuite un message de remerciements et une reconnaissance particulière aux 3 conseillers sortants.

M. Laurent Surchat : « entré au conseil communal le 1^{er} janvier 2014, il a repris le dicastère des constructions. Il s'est vite adapté à sa nouvelle fonction. Tellement bien que lorsque le Conseil communal a mis au concours le poste de responsable technique à 50%, il a fait acte de candidature. Candidature qui a été retenue et le Conseil communal lui a attribué le poste. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2016. Si nous le perdons comme Conseiller communal, nous sommes heureux de pouvoir toujours compter et profiter de ses compétences et nous sommes persuadés qu'il pourra décharger tant le Conseil communal que l'administration sur le plan technique. Laurent, un tout grand merci pour ton travail minutieux et ton engagement sans faille durant ta brève carrière de Conseiller communal ».

M. Jean-François Calame : « entré au Conseil communal de la commune de Vuarmarens en 1991, Jean-François a été nommé d'entrée Syndic, fonction qu'il occupera jusqu'au 31 décembre 2011. Sous sa conduite, la commune de Vuarmarens a beaucoup évolué avec notamment l'importante rénovation de l'école au début des années 90. Il fut aussi un acteur important des 2 fusions (avec Esmonts en 2006 et avec Ursy en 2012) dont il a eu, en tant que syndic de Vuarmarens, la responsabilité pour sa commune. 25 ans au service de la collectivité dont 21 comme syndic méritent une mention particulière de reconnaissance. Jean-François, au nom de toute la population, je t'adresse un immense merci pour ton engagement, ton travail et ton agréable compagnie. Nous te souhaitons une bonne santé et plein succès tant sur le plan privé que professionnel ».

M. Jean-Bernard Monney : « entré au Conseil communal de la commune de Mossel en 1989, Jean-Bernard Monney a été nommé syndic de cette commune en 1991. Il occupera cette fonction jusqu'à la fusion en 2001. Puis il reprend le dicastère de l'eau et de l'épuration que personne d'autre ne convoitait en raison de sa complexité. Pourtant, Jean-Bernard a relevé le défi avec comme point d'orgue la mise à niveau complète du réseau de l'ancienne commune d'Ursy qui est aujourd'hui cité en exemple au niveau cantonal. Discret, Jean-Bernard fait partie de mes plus fidèles lieutenants avec ce souci permanent de mener à bien les projets dont il a la responsabilité. Exemple de longévité au sein d'un exécutif communal, il a décidé de se retirer pour profiter enfin pleinement de sa retraite même si cela lui fait un peu peur de ne plus savoir que faire. Pas de souci pour toi. Comme pour Jean-François, un tel engagement au profit de la collectivité publique mérite une mention toute particulière, merci pour ton travail et ton engagement de tous les instants. Nous te souhaitons une bonne santé et plein de satisfaction pour les années à venir ».

Les 3 conseillers sortants sont chaleureusement applaudis par l'assemblée communale.

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-François Calame :

M. Calame adresse un message de remerciement à l'assemblée communale et à ses collègues conseillers. Il relève l'esprit de collégialité, esprit essentiel pour qu'une commune fonctionne.

Il remercie tout particulièrement notre Syndic M. Philippe Conus pour tout ce qu'il fait pour la commune et tous les citoyens.

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Bernard Monney :

M. Monney rappelle avec émotion son parcours soit 26 ans au service de l'ancienne commune de Mossel puis de la nouvelle commune d'Ursy. Il remercie ses collègues conseillers communaux pour la bonne entente ainsi que tout le personnel de l'administration et de l'exploitation.

M. le Syndic rappelle que les élections communales ont eu lieu le 28 février dernier. Elles se sont déroulées dans le calme et le respect, ce qui est aussi une preuve de la stabilité de notre commune. Au nom des élus, il profite de l'occasion pour remercier toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont accordé leur confiance aux candidats. « Nous vous en sommes reconnaissants et nous assurons de tout mettre en œuvre pour conduire, avec votre collaboration, notre commune. Le travail ne manquera pas et les défis qui nous attendent sont toujours aussi importants et nombreux ».

Après l'assermentation du samedi 16 avril, le nouveau Conseil communal procédera à l'élection du syndic/syndique et du vice-syndic/vice-syndique puis passera le lundi 18 avril à la répartition des dicastères. Les élus se réjouissent de collaborer avec le personnel communal et les différentes commissions.

Le 28 février dernier, les citoyens et les citoyennes ont élu 2 nouvelles conseillères et 1 nouveau conseiller communal. M. le Syndic les présente :

Mme Nicole Amadori de Mossel
Mme Nadia Hermann de Morlens
M. Patrice Conus, de Vauderens

Le Conseil communal est heureux d'accueillir deux dames au sein de l'exécutif et M. le Syndic remercie les nouveaux élus d'avoir accepté de se mettre à disposition et au service de la collectivité publique.

Internet haut débit :

La situation a quelque peu évolué depuis décembre 2015. Swisscom a confirmé le démarrage d'une étude de faisabilité et un projet en vue de procéder au soulagement des ports saturés des armoires VDSL à Ursy et à Vauderens. Les travaux seraient planifiés dès mi-2016. De plus, une séance doit être agendée durant les prochaines semaines avec les responsables de Swisscom afin de présenter le projet général pour la couverture à haut débit des zones à bâtir des différents villages de la commune et les possibilités pour la couverture des hameaux et des habitants excentrés de la commune. Un responsable de Swisscom doit prendre contact avec la Commune dans le courant de cette semaine.

Discussion

- M. Gérard Angéloz : existe-t-il un règlement concernant les parchets communaux ?

- M. le Syndic : pour l'instant pas mais un projet de règlement pour les parchets communaux, élaboré par le Conseil communal est prêt. L'intention du Conseil communal est d'inviter dans le courant du printemps 2016 tous les agriculteurs pour présenter ce règlement.

Le Conseil communal souhaite également discuter de l'épandage des lisiers. Actuellement, aucun règlement sur le sujet n'existe mais, en raison du comportement d'une minorité d'agriculteurs, il sera peut-être nécessaire d'en arriver à cela. Le Conseil communal préfère toutefois d'abord discuter avec les agriculteurs et les sensibiliser sur ces questions.

- M. Bernard Viquerat souhaite être renseigné sur le projet Migros.

- M. le Syndic : effectivement la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg a fait part au Conseil communal de son intention de s'installer à Ursy. Le terrain sur lequel Migros souhaite construire est, pour l'instant en zone agricole. Une mise à l'enquête pour la modification de la zone et du règlement d'urbanisme a eu lieu. Elle a fait l'objet d'oppositions. Une séance de conciliation a été organisée. Pour l'heure, le Conseil communal peut confirmer l'intention de Migros de s'installer à Ursy mais aucun calendrier ne peut être avancé aujourd'hui.

- M. Simon Bischof : souhaite proposer une manifestation qui réunirait l'ensemble de la population et les personnes originaires de la commune.

- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de cette proposition.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens, remercie la Commune de la ténacité envers Swisscom mais il pense que la réalisation de l'extension d'internet à haut débit dans les villages de la commune va coûter quelque chose. Il propose de prévoir cet investissement pour le prochain budget. Il propose aussi qu'une rencontre réunisse Swisscom, le Conseil communal et les personnes qui s'intéressent à avoir internet à haut débit.

- M. le Syndic : le Conseil communal attend la réunion avec Swisscom et en fonction de ce qui sera exposé verra quelle suite donner.

- M. Thierry Ninaud est consterné de constater l'irrespect de certaines personnes qui jettent leurs déchets dans la nature ainsi que de voir les propriétaires de chiens abandonner les crottes de leurs animaux. La Commune pourrait-elle poser des poubelles à l'entrée de la forêt ?

- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et de la demande.

La parole n'est plus demandée. Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée communale ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de la cause publique. La prochaine assemblée communale est fixée au 30 mai 2016. Elle aura comme thèmes principaux la reconstitution des différentes commissions relevant de l'assemblée communale et l'octroi de délégations de compétence.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants ensemble en partageant le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 21h33

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty